

# SFEC

## Quelle gouvernance pour la transition écologique ?

### Déclaration du groupe des Outre-mer

Depuis de nombreuses années, la France s'est engagée dans des politiques volontaristes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Il y a d'abord eu le Grenelle de l'environnement puis la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, les engagements traduisant les Accords de Paris ou encore la Loi issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Ces grandes orientations ont à chaque fois fixé des objectifs ambitieux à atteindre.

Cependant, en dépit de ces engagements visant à réduire nos émissions, les rapports du GIEC restent toujours aussi alarmants sur notre incapacité à freiner le réchauffement climatique.

Les exemples récents de hausse des températures atteignant les 45 à 50° C comme en Inde et en Europe ou encore l'intensité des phénomènes climatiques destructeurs nous montrent combien le monde n'a plus d'échappatoire si les Gouvernements ne réévaluent pas leur politique énergétique.

En l'espèce, dans les Outre-mer aussi, les objectifs sont ambitieux. Il s'agit d'atteindre les 50% d'énergies renouvelables et d'arriver à l'autonomie énergétique à horizon 2030.

Toutefois, en dépit de ces objectifs, cette résolution mérite plusieurs observations :

Alors que les Outre-mer abritent 80% de la biodiversité française et permet aussi à notre pays de se classer au deuxième rang des puissances maritimes mondiales, cette résolution reste particulièrement silencieuse sur les perturbations des grands équilibres écologiques. Et ce d'autant que la France et donc les Outre-mer se situent au 8ème rang des points chauds au niveau mondial et une variété d'espèces sont en danger sachant que 9 espèces sur 10 découvertes en France se trouvent dans les Outre-mer qui comptent 84% d'espèces endémiques.

Dès lors, pouvons-nous seulement appeler timidement « à veiller à ce que la SFEC soit pleinement cohérente avec la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) » ?

Par ailleurs, comment traduire les objectifs français et européen de réduction des émissions de GES sans faire de la séquestration du carbone l'un des principaux enjeux. Car de nos consommations dépendront les réductions mais de notre capacité à séquestrer le carbone dans les sols, les forêts et les océans.

Enfin, le CESE se conforte dans sa situation acquise. En effet, en tant que troisième assemblée de la République nous encourageons le Gouvernement à confier à la CNDP l'organisation du débat public sur l'ensemble de la SFEC. Alors que la loi organique a fait de notre institution la chambre du débat public et de la participation citoyenne, pourquoi souhaite-t-on confier à d'autres ce qui relève de notre nouvel ADN ?

Malgré ces réserves, le Groupe des Outre-mer a voté la résolution.